

Process d'Accompagnement dans le cadre d'une acquisition foncière sur les Parcs d'Activités Économiques de Lorient Agglomération

Vous nous avez fait part de votre intention d'acquérir une parcelle au sein d'un Parc d'Activités Économiques, propriété de Lorient Agglomération.

Afin de vous accompagner au mieux dans votre démarche, vous trouverez ci-dessous la procédure mise en place que nous serons amenés à suivre ensemble.

1 RENSEIGNEMENT DU PROJET

Fiche N° 1

Suite à votre prise de contact (réseau, mail, entretien téléphonique, rencontre...), une Fiche de Renseignements Entreprise (**Fiche N°1**) vous sera adressée : elle devra être complétée et retournée afin d'initialiser votre démarche par une rencontre sous 15 jours.

Les éléments essentiels de votre programme permettront en retour une réponse la plus adaptée possible.

2 ANALYSE DU PROJET

Fiche N° 2

Toutes les deux semaines, les services de Lorient Agglomération et d'Audélor se réunissent au sein d'un Groupe revue de Projets afin d'examiner l'ensemble des sollicitations reçues et de transmettre des avis et commentaires (**Fiche N°2**) au Vice-président de l'Agglomération en charge du Développement Économique lui permettant de juger de l'adéquation du projet aux disponibilités communautaires.

À l'issue de cette réunion, une (des) proposition(s) foncière(s) pourrait(ent) vous être transmise(s) selon les disponibilités foncières existantes (délai moyen 1 mois).

3 ESQUISSE DU PROJET

À partir des renseignements qui vous seront communiqués (plan de la parcelle, plan des réseaux, PLU...), nous attendons de votre part une première **esquisse** présentant le projet envisagé (éventuellement ses phasages) et décrivant vos contraintes (implantation, fluides, accessibilité, assainissement...)

À réception, nous conviendrons d'une **rencontre technique** avec les services de Lorient Agglomération afin d'étudier les différents points et vous accompagner pour l'établissement de votre demande de Permis de Construire.

Cette phase permet de préciser le projet le plus en amont possible pour faciliter son élaboration détaillée et l'instruction du permis de construire.

4 LETTRE D'INTENTION D'ACQUISITION

À ce stade, il vous faudra adresser une lettre d'intention d'acquisition de la parcelle à l'attention de Monsieur le Président de Lorient Agglomération, décrivant votre projet d'implantation.

5 VALIDATION DU PROJET

Fiche N° 3

En retour, cette fiche (cosignée du Président de Lorient Agglomération, du maire de la commune) sera à valider par vos soins ; elle reprendra la description du lot, le tarif de vente, les conditions de mise à disposition.

6 Une promesse de vente sera établie

IMPORTANT :

Vous ne deviendrez propriétaire de la parcelle qu'une fois le Permis de Construire déposé, instruit et purgé du recours des tiers.